

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	27 novembre 2017	Séance du : 6 décembre 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le 6 décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 32</u>	
Présents : 25	Pour : 32	
Absents : 13	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) ; M. Henri JURQUET (Brignac) ; M. Denis MALLET (Cabrières) ; Mme Maryse FABRE (Canet) ; Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) ; Mme Berthe BARRE (Ceyras) ; M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) ; Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) ; Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) ; Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Olivier BRUN (Fontès) ; M. Philippe VENTRE (Lacoste) ; M. Daniel VIALA (Mérifons) ; M. Serge DIDELET (Mourèze) ; M. Francis BARDEAU (Nébian) ; M. Bernard COSTE (Octon) ; M. Claude VALERO (Paulhan) ; M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Joël AZAM (Péret) ; M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) ; M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault).

Absents représentés : Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian) ; Mme Sylvie MALMON représentée par M. Henri JURQUET (Brignac) ; Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan) ; Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), représentée par M. Olivier BRUN (Fontès).

Absents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Claude REVEL (Canet) ; M. Marc FAVIER (Canet) ; M. Michel SABATIER (Canet) ; M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) ; Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) ; Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) ; M. Alain SOULAYROL (Liausson) ; M. Laurent DUPONT (Paulhan) ; Monsieur Jean COSTES (Salasc) ; M. Gérald VALENTINI (Valmasclé) ; M. Eric VIDAL (Villeneuvevette).

**Objet : Convention de partenariat entre l'Office de Tourisme du Clermontais (OT) et l'Agence Départementale du Tourisme de l'Hérault (ADT 34) pour la mise en place d'un système d'information dénommé Tourinsoft (SIT 34) - Renouvellement de la convention.**

Monsieur JURQUET informe les membres du conseil communautaire que l'Office de Tourisme du Clermontais, en coopération avec 27 autres OT de l'Hérault, a choisi de mutualiser ses moyens avec l'Agence Départementale Hérault Tourisme (ADT 34) et de devenir acteur du système d'information touristique de l'Hérault (SIT 34 ou Tourinsoft).

L'objectif est de doter les OT d'un outil informatique performant et évolutif qui contribue à augmenter et à faciliter la mise en réseau de l'offre touristique.

Cet outil permet :

- Une plus grande lisibilité et une meilleure diffusion de l'offre sur, et au-delà du territoire et donne un avantage concurrentiel à ses utilisateurs,
- D'exporter et d'utiliser les données au comptoir, de réaliser les éditions des partenaires et leur affichage sur le site Internet,

- De recueillir des statistiques et de faire des envois.

La base de données est utilisée pour les éditions des offices, leurs sites Internet mais également pour l'affichage sur des sites autres tel que celui de l'ADT.

La convention Tourinsoft a été signée pour une première période de 3 ans et il convient aujourd'hui de la renouveler pour une nouvelle période de 3 ans.

La participation annuelle de chaque Office de Tourisme est calculée sur la base de son budget annuel, celle de l'Office de tourisme du Clermontais étant fixée à 2 800 euros par an.

Dès lors, il convient d'autoriser Monsieur le Président à renouveler cette convention de partenariat et de participation financière (pièce jointe en annexe) pour une durée supplémentaire de 3 ans.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur JURQUET, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme du Clermontais (OT) et l'Agence Départementale du Tourisme de l'Hérault (ADT 34) pour la mise en place d'un système d'information dénommé Tourinsoft (SIT 34), telle que présentée en pièce annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem featuring a figure holding a staff and a sun.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20171219-2017-12-06-21-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2017  
Date de réception préfecture : 20/12/2017